

**Arrêté du 18 août 2017 portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique des services pénitentiaires
d'insertion et de probation**

NOR : JUSK1723657A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation, en date du 5 décembre 2014 ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales.

Vu la nomination de M. Stéphane BREDIN en date du 2 août 2017.

ARRÊTE

Article 1

La composition du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration

- M. Stéphane BREDIN, directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation,
- Mme Chloé MIRAU, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014 :

a) En qualité de représentants titulaires

La CGT

- Mme Sarah SILVA DESCAS
- M. Morgan LABEY
- M. Pierre-Yves LAPRESLE
- Mme Eglantine BOURGOGNON

Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU

- Mme Aurélie DEMMER
- M. Rémy MOREUILLE-TASSART

CFDT Fédération Intercos

- Mme Rose-Marie PELLEGRINO PEREZ

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Fabrice BEGON

b) En qualité de représentants suppléants

La CGT

- M. Julien MAGNIER
- M. Damien GOURSAUD
- M. Pascal MOCHEE
- M. Benjamin BONS

Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU

- M. Gautier SCHONT
- Mme El Hassania BARIA

CFDT Fédération Intercos

- Mme Christine MITTON

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Louisère UNEAU

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 2 juin 2017 sont abrogées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 18 août 2017.

Pour la garde des sceaux,
ministre de la justice, par délégation,
Le directeur de l'administration pénitentiaire,

Stéphane BREDIN